

Les présentes ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties désignées dans les conditions particulières de vente par « l'élève » et la société Pole Dance Angers nommée ci-après « l'école ». Elles s'appliquent en leur intégralité sauf stipulations contraires dans le contrat d'adhésion.

Article 1 : LA FORMATION DU CONTRAT :

Le contrat est formé dès la signature du contrat d'adhésion et des conditions générales de vente par le client ou l'élève.

Si le client est mineur le contrat devra être co-signé par ses représentants légaux.

Article 2 : PRECISIONS SUR LE CONTENU DE CERTAINES PRESTATIONS

Toute prestation achetée doit être utilisée dans le cadre de cette stricte durée. Si le client ou l'élève n'a pas utilisé en intégralité les prestations achetées pour cette période, il perd le droit à ces prestations et ne peut solliciter aucun remboursement. **Les cartes et abonnements sont définitifs, nominatifs, non échangeables, non remboursables et non reportables.**

En cas de maladie grave, blessure ou grossesse rendant impossible la pratique de l'activité pendant la période de validité de la carte ou de l'abonnement, il faudra fournir un certificat médical dans les plus brefs délais, par courrier, justifiant la situation dans la période de validité de la carte. Il devra être envoyé à Pole Dance Angers / Bosetti / Pineau, 28 rue Delaage, 49100 Angers. Dans la mesure du possible et à titre commercial, l'école pourra proposer de décaler la fin de validité de la carte ou de l'abonnement d'une durée équivalente au temps restant au moment de la demande (réception du courrier), aucun remboursement ne sera effectué.

Fermeture de l'école et vacances

L'école sera fermée 10 jours lors des vacances de Noël, une semaine durant les vacances d'hiver et une autre semaine durant les vacances de printemps.

En cas de force majeure le studio sera également fermé (grèves totales ou partielles, interne ou externe à l'entreprise, intempéries, épidémie, tremblement de terre, incendie, inondation, dégâts des eaux, guerre, ...). Ces dates de fermeture n'entraîneront pas de report de validité des prestations, cartes, cours et abonnement.

Les renseignements portés sur le site internet, Facebook et tout autre support de communication sont donnés à titre indicatif et l'école se réserve le droit de les modifier sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Stages et cours spéciaux

Des stages ou cours spéciaux seront organisés régulièrement au cours de l'année et feront l'objet d'une tarification distincte. Il sera possible, sous condition, d'utiliser les unités des cartes et abonnement pour y participer.

Les réservations se font sur le site internet (www.poledanceangers.fr/), par mail (poledanceangers@gmail.com) ou par message sur le portable 07 61 72 90 20. L'élève peut s'inscrire en cours collectif sur n'importe quel horaire affiché sur le site internet ou dans le local sous réserve de place disponible et de correspondance avec son niveau de pratique.

Le planning des cours peut évoluer en cours d'année en fonction des demandes et besoins. L'école se réserve le droit de déplacer un cours.

Annulation de cours

Toute réservation réalisée oblige l'élève à assister au cours. Une annulation de la réservation est possible jusqu'à 24h avant le début du cours.

En cas d'annulation d'un créneau, l'école s'engage à prévenir les participants dans les plus brefs délais par téléphone, par mail ou, à défaut, par affichage sur la porte du local. Le cours ne sera pas décompté de la carte et si besoin un créneau supplémentaire pourra être ouvert dans la semaine pour que chaque élève puisse faire son cours hebdomadaire.

Pole dance Angers se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'élève est inférieur à trois, le cours ne sera donc pas décompté pour les élèves inscrits.

Si un créneau doit être annulé à cause d'annulations tardives, le cours sera décompté pour tous les élèves s'étant décommandé moins de 24h avant.

PRESTATIONS

Carte de 5, 10, 15, 20, 30 cours	Ces cartes permettent de s'inscrire sur tout cours de niveau et durée adaptée (1h ou 1h30) durant leur période de validité, avec pour seule limite les places disponibles dans les cours.
Abonnement annuel, trimestriel (13 semaines), mensuel (5 semaines)	Ces cartes permettent de s'inscrire à un cours d'1h30 par semaine , de niveau adapté, durant leur période de validité. Tous les cours non consommés seront perdus.
ENTERREMENT DE VIE DE JEUNE FILLE // COURS PRIVE // COURS PARTICULIER	La réservation de ces prestations est définitive, non échangeable, non remboursable. La réservation est valide dès la réception d'un chèque de garantie par l'école. Il n'est pas encaissé sauf en cas de non présentation au cours ou d'annulation tardive : <u>Enterrement de vie ...</u> : moins de 3 mois avant. <u>Cours privés</u> : moins de 2 semaines avant. <u>Cours particuliers</u> : moins d'1 semaine avant.
Carte free pole	Ces cartes permettent d'accéder à la salle en présence d'un professeur, pour des séances d'entraînements personnels.

Pour le confort de tous, des sanctions pourront être appliquées en cas d'annulation tardive (- de 24h) ou d'absence répétée. La durée de l'abonnement pourra être réduite proportionnellement au nombre de semaine ou l'abus sera constaté.

Article 3 : RESPONSABILITE

Au sein de la salle de danse le client ou l'élève s'engage expressément à respecter le contenu des cours et toutes les règles de sécurité s'appliquant aux cours : les règles prévues par les présentes ; les consignes du professeur ; le règlement intérieur affiché dans la salle.

L'élève déclare avoir pleine capacité physique à pratiquer la pole dance en participant aux cours de l'école. Il est de la responsabilité du client de faire établir un certificat médical le déclarant apte à la pratique du sport et de la pole dance sans délai et avant son premier cours.

Le professeur a le droit d'exclure un élève du cours s'il estime que ce dernier ne se conforme pas à ses obligations. L'élève estimant avoir été exclu injustement du cours est en droit d'adresser une demande de remboursement à l'école par lettre recommandée. L'école se réserve le droit d'apprécier la suite qu'elle entend donner à cette demande.

En cas de non-respect du règlement intérieur affiché dans la salle de danse ou toute autre règle liée au comportement en cours et à la sécurité l'école se réserve le droit d'exclure définitivement le client ou l'élève des cours sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne puisse être demandé par le client ou l'élève.

La pole dance est une discipline acrobatique à haut risque. Cette discipline peut entraîner des blessures graves. L'école met en place toutes les mesures nécessaires pour minimiser le risque desdites blessures, mais si un accident survient POLE DANCE ANGERS ne saurait être tenu pour responsable et il en est de même pour les membres de son équipe.

En achetant toute prestation de l'école, l'élève déclare avoir pris pleine connaissance de ces risques inhérents à l'activité pratiquée et les accepter. Il déclare se reconnaître responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique de la pole dance et dégager de toute responsabilité l'école et les membres de son équipe.

Il est d'autant plus important de préciser le risque inhérent à cette activité que des cours de freepole (mise à disposition de la salle sans surveillance) pourront avoir lieu dans le local en fonction des demandes.

Il est de la responsabilité du client de détenir une assurance responsabilité civile personnelle en cas d'accident et de dommages qu'il pourrait causer aux tiers.

REGLEMENT

Par son adhésion, l'élève s'engage à respecter les règles suivantes :

Préparation

- Arriver 5 min avant le début du cours (si retard supérieur à 15 min, l'enseignante se réserve le droit de ne pas accepter l'élève).
- S'inscrire aux cours par mail, sur le site ou par message sur le portable de l'école (Tout élève non inscrit prend le risque de ne pas pouvoir assister au cours).
- Prévenir le plus tôt possible par mail ou message en cas d'annulation (cours décompté si annulation moins de 24h avant).
- Retirer ses chaussures de ville dans le local et les mettre dans le meuble prévu à cet effet.

Matériel

- Prévoir une serviette et une bouteille d'eau pour son confort ainsi qu'une tenue adaptée à son niveau : short court et débardeur en initiation / débutant puis short court et brassière de sport par la suite.
- Privilégier les vêtements de sport.

Sécurité

- Venir au cours sans corps gras sur la peau.
- Ne jamais entamer une figure sans la présence et l'autorisation du professeur (avant, pendant ou après les cours) ;

- Effectuer les échauffements et étirements préconisés par le professeur ainsi que respecter d'une manière générale les consignes des professeurs concernant la sécurité et l'exécution des mouvements ;
- Pratiquer toujours en binôme avec un autre participant pour se parer mutuellement et ne jamais effectuer un mouvement nouveau ou dangereux sans la parade du professeur et/ou le crash mat. Ainsi qu'utiliser ce dernier si le besoin s'en fait ressentir, il est à disposition.

Comportement

- Jeter son chewing-gum avant le début du cours.
- Veillez à ne pas perturber le cours. (Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste, dégradant, violent, irrespectueux,... ne sera toléré)
- Ne pas perturber le cours ;
- Ne pas assister au cours sous l'emprise de l'alcool, drogue ou autre stupéfiant.

L'élève doit également :

- Informer la société POLE DANCE ANGERS par lettre RAR ainsi que le professeur dispensant le cours de tout problème physique, maladie ou blessure.

**POUR PROFITER ENCORE PLUS DE L'ECOLE,
REJOIGNEZ LE GROUPE FACEBOOK SECRET.**

Réservé aux abonnés de Pole Dance Angers, ce groupe permet de rencontrer et d'échanger avec d'autres élèves, d'être informé de tous les évènements de l'école, même ceux "non publics".

Pour devenir membre, il suffit de demander à rentrer dans le groupe Facebook **privé** de POLE DANCE ANGERS .